

Conseil scolaire de l'école du Rucher

Questions adressées au Directeur Général de la Commission scolaire des Premières seigneuries

Bassins d'alimentation de l'école secondaire Samuel de Champlain et de l'école polyvalente de Charlesbourg

Afin de faciliter ou de rendre possible l'analyse des arguments qui pourraient être présentés en cours de discussion, nous apprécierions obtenir les informations suivantes :

- Représentation, sur un plan du secteur de l'école polyvalente de Charlesbourg :
 - Des limites actuelles du bassin d'alimentation de cette école
 - Des limites proposées du bassin d'alimentation de cette école
 - Des limites du secteur pour lequel les élèves n'ont pas droit au transport scolaire, en fonction uniquement de la distance par rapport à l'école et sans tenir compte des limites du bassin d'alimentation de cette école ou d'autres écoles
 - Du plus court chemin permettant de se rendre de l'école primaire du Rucher à l'école polyvalente de Charlesbourg et du calcul de la distance à parcourir (ceci permettra de décrire la situation générale ou moyenne d'un élève visé par le présent mouvement de clientèle, cette remarque s'applique également aux sous-points suivants)
 - Du plus court chemin sécuritaire pouvant être parcouru à pied et à vélo et permettant de se rendre de l'école primaire du Rucher à l'école polyvalente de Charlesbourg et du calcul de la distance à parcourir
 - Des circuits de transport en commun permettant de se rendre à l'école polyvalente de Charlesbourg à partir du secteur de l'école primaire du Rucher, en y affichant les points de correspondance si plus d'un circuit d'autobus est nécessaire

- Représentation, sur un plan du secteur de l'école secondaire Samuel de Champlain :
 - Des limites actuelles du bassin d'alimentation de cette école
 - Des limites proposées du bassin d'alimentation de cette école
 - Des limites du secteur pour lequel les élèves n'ont pas droit au transport scolaire, en fonction uniquement de la distance par rapport à l'école et sans tenir compte des limites du bassin d'alimentation de cette école ou d'autres écoles
 - Du plus court chemin permettant de se rendre de l'école primaire du Rucher à l'école secondaire Samuel de Champlain et du calcul de la distance à parcourir (ceci permettra de décrire la situation générale ou moyenne d'un élève visé par le présent mouvement de clientèle, cette remarque s'applique également aux sous-points suivants)
 - Du plus court chemin sécuritaire pouvant être parcouru à pied et à vélo et permettant de se rendre de l'école primaire du Rucher à l'école secondaire Samuel de Champlain et du calcul de la distance à parcourir
 - Des circuits de transport en commun permettant de se rendre à l'école secondaire Samuel de Champlain à partir du secteur de l'école primaire du Rucher, en y affichant les points de correspondance si plus d'un circuit d'autobus est nécessaire

- Copie des extraits de procès verbaux et des documents déposés à tout conseil et toute assemblée relevant de la Commission scolaire des Premières seigneuries ou ayant un lien d'autorité ou de

consultation avec celle-ci, ou de l'un de ses établissements, au sujet du mouvement de clientèle (de l'école polyvalente de Charlesbourg vers l'école secondaire Samuel de Champlain)

Questions :

1. Compte tenu que la distance à parcourir à partir du secteur de l'école du Rucher vers l'école polyvalente de Charlesbourg est vraisemblablement plus courte que la distance vers l'école secondaire Samuel de Champlain, nous aimerions connaître tous les détails de l'analyse (notamment l'analyse financière) qui recommande que les élèves du secteur de l'école du Rucher poursuivent leur scolarité à l'école secondaire Samuel de Champlain plutôt qu'à l'école polyvalente de Charlesbourg.
2. Quelles sont les statistiques de fréquentation des cinq dernières années des deux écoles secondaires (polyvalente de Charlesbourg et Samuel de Champlain), pour le secteur général (formation générale régulière) et pour les autres secteurs (formation aux adultes, formation professionnelle...) ?

Sous-question #1 : De quelle façon l'analyse de ces statistiques de fréquentation amène-t-elle la nécessité de réduire la clientèle de l'école polyvalente de Charlesbourg ?

Sous-question #2 : Le déplacement d'autres clientèles (ex: formation aux adultes, formation professionnelle) a-t-il été considéré en lieu et place du déplacement d'élèves du secteur général ?

3. Comment peut-on expliquer que les premières informations au sujet du mouvement d'élèves entre les deux écoles secondaires (polyvalente de Charlesbourg et Samuel de Champlain) aient été publiées dans un article du journal Le Soleil et n'aient pas d'abord été transmises aux parents des élèves de l'école du Rucher, et comment peut-on expliquer que la Commission scolaire n'ait pas encore communiqué d'information concernant ce projet directement aux parents des élèves de l'école du Rucher et aux parents de tout autre élève visé par ce mouvement d'élèves ?
4. Combien d'élèves du secteur Bourg-Royal, selon l'évaluation de la Commission Scolaire, seraient passés de l'école publique à l'école privée (école secondaire Saint-Jean-Eudes) si le secteur Bourg-Royal avait été visé par le mouvement de clientèle entre les écoles secondaires (de l'école polyvalente de Charlesbourg vers l'école secondaire Samuel de Champlain) ?

Sous-question : Est-ce que ce facteur (perte d'élèves de la Commission scolaire au profit de l'école privée) a été considéré au cours de l'élaboration de la proposition actuelle de mouvement de clientèle (de l'école polyvalente de Charlesbourg vers l'école secondaire Samuel de Champlain) ?

5. Est-il considéré d'enrichir le programme de l'école secondaire Samuel de Champlain pour y ajouter des options comparable à celles offertes à l'école polyvalente de Charlesbourg (ex : formation de type Bacc. International) ?

Bassin d'alimentation de l'école primaire du Rucher

Afin de faciliter ou de rendre possible l'analyse des arguments qui pourraient être présentés en cours de discussion, nous apprécierions obtenir les informations suivantes :

- Représentation, sur un plan du secteur de l'école primaire du Rucher :
 - Des limites actuelles du bassin d'alimentation de cette école
 - Des limites du secteur pour lequel les élèves n'ont pas droit au transport scolaire, en fonction uniquement de la distance par rapport à l'école et sans tenir compte des limites du bassin d'alimentation de cette école ou d'autres écoles

- Dénombrement par année scolaire des élèves qui se trouvent dans le secteur de l'école primaire du Rucher, dans les limites du secteur pour lequel les élèves n'ont pas droit au transport scolaire, en fonction uniquement de la distance par rapport à l'école et sans tenir compte des limites du bassin d'alimentation de cette école ou d'autres écoles, mais qui fréquentent une autre école primaire de la Commission scolaire des Premières seigneuries

Questions :

1. Compte tenu que le redécoupage des bassins d'alimentation des écoles secondaires semble justifié (de la part de la commission scolaire) du fait que les limites des anciennes commissions scolaires ont été abolies depuis longtemps et qu'une rationalisation s'impose, pour quelles raisons cette logique n'est-elle pas appliquée de la même façon dans le cas du bassin d'alimentation de l'école primaire du Rucher ?
2. Compte tenu :
 - Que les demandes répétées du conseil d'établissement de l'école du Rucher, durant les dernières années, à l'effet de réviser le bassin d'alimentation de cette école, ont été systématiquement refusées;
 - Que le déficit d'opération de l'école du Rucher pour une année précédente a été remboursé à la commission scolaire à hauteur d'une somme de 42000\$ seulement pour l'exercice financier 2004-2005 au lieu des 3000\$ à rembourser annuellement tel que convenu avec la commission scolaire, et que la différence (de l'ordre de 39000\$) n'a pas été employée pour assurer la pérennité des infrastructures de l'école du Rucher alors qu'elle aurait dû l'être;
 - Que tenant compte de la réduction de clientèle de l'école du Rucher, il est maintenant impossible pour le service de garde de cette école de présenter un budget équilibré et il est vraisemblable qu'il en sera de même dans le futur;

Comment peut-on écarter l'hypothèse de la fermeture de l'école du Rucher à court ou moyen terme ?